



**CAMILLE VERNET**  
Collège • Lycée • Cpge



## PRESENTATION Section Sportive Scolaire BASKET BALL COLLEGE et LYCEE CAMILLE VERNET Année Scolaire 2021-2022

### I - LES PARTENAIRES :

#### Milieu sportif :

Le comité Drôme Ardèche de Basket.

Le Valence Bourg Basket et la coordination territoriale : Niveau compétition Région.

VBB 300 licenciés, 2 équipes par catégorie, 100 jeunes à l'école de Basket.

CTC Valence Bourg Basket, Beaumont les Valence et Bourg de Péage, création en 2015, 800 licenciés.

#### La cité scolaire Camille Vernet, collège, lycée et post Bac:

1550 élèves, dont 520 collégiens, 820 lycéens et 210 étudiants. Ses excellents résultats.

Sa notoriété pour ses spécificités artistiques (cinéma, musique et arts plastiques), linguistiques (section internationale Bachibac, section Euro Allemand et Russe), scientifiques (sciences de l'ingénieur) et ses classes préparatoires économiques et scientifiques.

Un parcours de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale voire à Bac+2.

### II - ORIGINE DU PROJET

Difficultés pour les jeunes d'associer pratique sportive intense et niveau scolaire élevé.

Actuellement 2 entraînements par semaine le soir, à partir de 19h, 20h pour les lycéens et les collégiens

- Grande fatigabilité
- Difficultés pour faire ses devoirs
- Entraînement restreint qui ne permet pas d'augmenter suffisamment le niveau de performance sportive

### III - OBJECTIFS DE LA SECTION

Accéder à des performances sportives de niveau régional en corrélation avec les objectifs du club.

Offrir la possibilité aux élèves de vivre et de pratiquer leur passion pour le basket dans un collège et un lycée du territoire.

Contribuer à développer des compétences qui participent à la réussite scolaire, en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisé dans leur sport de prédilection.

La Section Sportive Scolaire Basket souhaite accueillir des jeunes sportifs motivés, volontaires et passionnés qui veulent se réaliser dans la pratique renforcée du basket.



#### IV - DISPOSITIF

Regroupement des élèves garçons et filles dans une même classe de la 6<sup>ème</sup> à la terminale.

Dans la Section Sportive, constitution de groupe inter niveaux, fonction de l'âge, du niveau sportif et des effectifs.



#### Encadrement

**Sur le plan sportif :** Les entraîneurs de la section sportive :

M. Frédéric BROLIRON, cadre technique au VBB.

M. Pierre BONNAURE, cadre technique au comité Drôme Ardèche de Basket

M. Thomas COSTEUR, collaborateur du VBB (enseignant d'EPS en lycée)

M. Dorian KOPF, collaborateur du VBB (enseignant d'EPS au collège Camille Vernet)

- Ils assurent le suivi des élèves dans la pratique sportive. Ils sont responsables des programmes d'entraînement en basket.
- Ils entraînent les jeunes de la Section Sportive.
- Ils assurent une étroite coordination entre les enseignants, le médecin et le club de Basket où est licencié le jeune.
- Ils organisent deux bilans annuels individualisés du jeune.
- Ils se répartissent entre le collège et le lycée.

**Sur le plan scolaire:**

Un **professeur d'EPS référent** en charge de la section au **collège, M. Dorian KOPF**, et au **lycée, M. Manuel CHAPOUGNOT** :

- A la rentrée scolaire, au cours du mois de septembre, les Professeurs référents de la Ssection sportive organisent une réunion d'information destinée aux parents des élèves de la section.
- Ils assurent un suivi régulier des résultats scolaires, du travail fourni et de l'assiduité en collaboration avec l'équipe pédagogique et notamment le professeur principal.
- Les connaissances et compétences acquises grâce à la section sont reconnues et validées par une mention dans le livret personnel de compétences de l'élève et une appréciation sur le bulletin trimestriel ou semestriel.
- Ils sont le lien direct avec le coordinateur de la section
- En cas de difficulté rencontrée par un élève, scolaire ou autre, le professeur référent peut aménager les entraînements pour s'adapter aux difficultés rencontrées, en concertation avec le professeur principal, les entraîneurs et la direction de l'établissement. Une décision de suspension ou d'arrêt peut être éventuellement prise.
- Il assure l'encadrement des équipes en compétition UNSS.

**Sur le plan médical:**

Dans l'établissement, les infirmières scolaires mettent en place un suivi de chaque élève, éventuellement en lien avec le médecin du sport. Le club s'engage à chercher un médecin et un kiné partenaire pour un suivi régulier des élèves de la section.

**Emploi du temps**

- Les entraînements se situent dans la journée.
- Il est déconseillé de suivre des enseignements optionnels compte tenu de la charge horaire.

2 fois 1h30 par semaine pour tous, sur temps scolaire, sur 2 jours différents.

Il est demandé aux clubs de ne pas organiser des entraînements en soirée, les mêmes jours, afin de ne pas alourdir la charge des élèves.

## Gymnase :

Le gymnase Camille Vernet est mis à disposition avec ses équipements matériels, panneaux de Baskets, vestiaires, douches, autant que possible, sans empiéter sur son usage prioritaire pour l'enseignement obligatoire d'EPS au collège et au lycée, et les activités de ses 2 associations sportives.

Compte tenu que les créneaux disponibles sont insuffisants, il est utilisé en priorité pour la Section Sportive du collège et ensuite pour le lycée. D'autres gymnases Valentinois sont utilisés en second lieu, les Gymnases Zammit, Jean Gemain et le Polygone. Depuis la rentrée 2020, la Section bénéficie d'une priorité de réservation suite à la signature d'une convention avec la Ville de Valence.

## Travail et comportement

- Aucune faveur n'est accordée concernant les exigences scolaires.
- En aucun cas, le travail scolaire ou l'entraînement sportif ne doivent être négligés sous peine d'exclusion de la section.
- Les élèves doivent respecter le contrat moral suivant :
  1. Résultats scolaires satisfaisants
  2. Assiduité aux cours et aux entraînements
  3. Comportement irréprochable au sein de la cité scolaire et au sein du club support de la section

## Participation aux activités de l'Association Sportive du collège ou du lycée :

Etant en 1<sup>er</sup> lieu, élève du collège ou du lycée, les élèves de la Section Sportive sont fortement incités à adhérer à l'association sportive de leur établissement. Ils participent aux compétitions UNSS amicales et officielles, championnat dit « excellence ».

## Aspect financier

Une participation est demandée aux familles correspondant à l'investissement en matériel et divers (maxi 120 €).

Cotisation obligatoire à la licence de l'UNSS de 26€ au collège et 22€ au lycée.

Les déplacements pour les compétitions du championnat « excellence » de l'UNSS sont financés par l'Association Sportive du Collège ou du Lycée.



## V - RECRUTEMENT 2021-2022

Le comité 26-07, le club VBB, en collaboration avec la cité scolaire, organise un recrutement en avril et mai de chaque année. Une information collective en mars et lors des Portes ouvertes du Collège en octobre et du Lycée en mars. L'admission en Section Sportive ne modifie en rien la pratique du basketteur. Celui-ci reste libre de demeurer dans son club d'origine ou de muter pour le club support de la Section Sportive.

Objectif : 12 à 16 élèves maxi par niveau, 6 à 8 filles, 6 à 8 garçons.

Le recrutement principal s'effectue aux niveaux, 6<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup>. Un élève admis en 6<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> l'est pour 2 années dans la mesure où sa scolarité lui permet de rester dans l'établissement. Un élève admise en 2<sup>nde</sup> l'est pour 3 années dans la mesure où sa scolarité lui permet de rester dans l'établissement. Pour le recrutement en 4<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup>, les élèves présents dans la section en 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> repassent les épreuves de sélection.

Un recrutement complémentaire est effectué sur places vacantes en 5<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup>. Pas de recrutement en Terminale.

La SSSB est ouverte à tous les élèves motivés par le basket. Au lycée, les élèves doivent être licenciés. Au collège, priorité aux élèves licenciés. Priorité aux candidatures des élèves résidant sur l'agglomération Valentinoise (Valence, Bourg lès Valence et

couronne sont prioritaires). S'il reste des places en lycée, possibilité d'accueillir des élèves résidant à l'extérieur de l'agglomération Valentinoise. L'internat lycée filles ou garçons peut alors être proposé.

Au Collège, l'adhésion à un club est recommandé mais pas obligatoire (obligation au lycée).

Excepté au niveau 6<sup>ème</sup>, 1<sup>er</sup> niveau d'entrée, les 6 à 8 places filles et 6 à 8 places garçons ne sont pas forcément disponibles. En conséquence, sur les autres niveaux que la 6<sup>ème</sup>, les effectifs recrutés correspondent aux places vacances filles ou garçons.

Au lycée, l'appartenance à la SSSB est incompatible avec les enseignements artistiques (obligatoires ou optionnels) et la section binationale Bachibac, la LV3 Russe et la section € Allemand.

Au collège, l'appartenance à la SSSB est incompatible avec la classe CHAAP. Il est par contre possible de cumuler avec les Sections Euro Espagnol et Euro Allemand.

Le recrutement s'effectue selon des critères scolaires, comportementaux et sportifs (tests sportifs en mai). Une commission de recrutement mixte Etablissement (direction, professeurs référents et autres professeurs) - Milieu sportif (dirigeants et entraîneurs) se réunit ensuite pour examiner les candidatures et sélectionner les élèves admis aux tests sportifs. On parle de **présélection**. Après les tests sportifs, à la mi-mai, il est établi une liste de **candidats admissibles, à confirmer par la DSDEN 26 fin juin**, une **liste principale (6 à 8 filles et 6 à 8 garçons par niveau maxi)** et une **liste supplémentaire**. Les candidatures écartées font l'objet d'une communication immédiate. A défaut, le candidat saura qu'il est admissible. S'il réside sur le secteur de recrutement de l'établissement, il est admis. **Si le candidat ne réside pas sur le secteur de recrutement, la famille doit faire une demande de dérogation de secteur, au plus tard début avril pour le niveau 6<sup>ème</sup>, à la mi-mai pour les autres niveaux. La réponse aux demandes de dérogation sera communiquée fin juin par la DSDEN26. Elle décidera de l'admission définitive dans la section.** L'inscription pourra avoir lieu ensuite.

S'il advient qu'une candidature d'un élève du collège ou du lycée Camille Vernet, en renouvellement, pour poursuivre dans la Section, est rejetée, l'élève pourra rester dans l'établissement s'il le souhaite.

**Dérogation** : La présence d'une Section Sportive Scolaire Basket SSSB labellisée ne garantit pas l'accès **aux élèves admissibles** qui ne résident pas sur le secteur de recrutement des 2 établissements. Les familles concernées doivent faire une demande de dérogation, avant début avril pour l'entrée en 6<sup>ème</sup> et le 20 mai pour les autres niveaux. Les dérogations sont accordées par la DSDEN26, à la fin du mois de juin de chaque année, selon la capacité d'accueil du collège ou du lycée, selon le niveau concerné. Les élèves admis seront informés par la DSDEN26, par nous-même ou bien par leur établissement d'origine.



## VI – HISTOIRE du PARTENARIAT

A la rentrée 2016, le VBB Valence Bourg Basket, a exprimé, par la voix de son co-Président, M. François DEPLUS, la volonté d'établir un partenariat avec la cité scolaire Camille Vernet, afin de créer, à moyen terme, une Section Sportive Scolaire Basket au collège et au lycée. L'objectif est l'amélioration du niveau sportif des jeunes licenciés. Le VBB a précisé que cette démarche intéressait aussi les clubs de la Coopération Territoriale de Clubs « CTC Basket Drôme centre » réunissant près d'un millier de licenciés (Beaumont les Valence, Valence et Bourg de Péage). D'autres clubs locaux (Portes les Valence, Guilherand Granges, Châteauneuf sur Isère, Montélier, Saint Péray et Génissieux) ne sont pas dans la CTC mais sont intéressés par ce projet de création. Le comité de Basket Drôme Ardèche soutient la démarche.

La cité scolaire Camille Vernet a répondu favorablement, considérant que la perspective d'ouverture de Sections Sportives Scolaires était intéressante pour ses élèves. A cet effet, en fin d'année scolaire 2016-2017, sous l'égide de l'association sportive du collège, une première collaboration s'est mise en place avec la création d'une activité Basket le jeudi à 16h30 et la présence ponctuelle d'un éducateur sportif du VBB, M. Frédéric Archinard.

Dans la foulée, à la mi-juin 2017, le collège et le lycée décident de créer des classes « sports Basket » pour la rentrée 2017, afin de regrouper les élèves motivés dans une même classe à chaque niveau de la 6<sup>ème</sup> à la 2<sup>nde</sup>. Des horaires aménagés avec des créneaux horaires dédiés à l'activité Basket AS sont définis. Le VBB a mis à disposition 2 éducateurs sportifs, l'un sur le créneau du collège, l'autre sur celui du lycée. Un équipement de 6 mini panneaux de Basket a été installé à l'automne. Le « recrutement » a été effectué à la hâte au moment des inscriptions de juin et juillet. Au lycée, les difficultés d'organisation n'ont pas permis de concrétiser le projet.

Le 1<sup>er</sup> février 2018, le collège et le lycée, d'une part et le VBB, d'autre part, ont acté le principe de déposer une demande d'ouverture de Section Sportive Scolaire au collège et au lycée, en septembre 2018, pour ouverture de la section à la rentrée 2019. L'année scolaire 2018-2019 est mise à profit pour « roder » la future organisation. Les « classes sports » sont mises en place de la 6<sup>ème</sup> à la 2<sup>nde</sup>. Une cinquantaine d'élèves la fréquente, majoritairement licenciés.

En février 2019, le Rectorat annonce la création de 2 Sections Sportives Scolaires Basket au collège et au lycée Camille Vernet à la rentrée 2019. L'année 2019-2020 est une année probatoire. Le recrutement est mis en place au printemps 2019 selon des critères scolaires, comportementaux et sportifs (tests en mai), après une information collective en mars 2019, et la présence du VBB lors des Portes ouvertes Collège et Lycée du printemps. Une commission de recrutement mixte Etablissement - Milieu sportif sélectionne les élèves admis. A la **rentrée 2019, 18 élèves au collège** (5 6<sup>ème</sup>, 9 5<sup>ème</sup>, 1 4<sup>ème</sup> et 3 3<sup>ème</sup>) et **26 au lycée** (15 en 2<sup>nde</sup> et 11 en 1<sup>ère</sup>) débutent leur scolarité dans une classe à l'emploi du temps aménagé, quasiment tous de jeunes Basketteurs licenciés en club.

En janvier 2020, le Rectorat confirme définitivement la présence des 2 Sections Sportives Scolaire Basket au collège et au lycée Camille Vernet.



A la **rentrée 2020, 23 élèves au collège** (4 6<sup>ème</sup>, 7 5<sup>ème</sup>, 11 4<sup>ème</sup> et 1 3<sup>ème</sup>) et **35 au lycée** (10 en 2<sup>nde</sup>, 16 en 1<sup>ère</sup> et 9 en Terminale) poursuivent leur scolarité dans une classe à l'emploi du temps aménagé, quasiment tous de jeunes Basketteurs licenciés en club.



**CAMILLE VERNET**  
Collège • Lycée • Cpge



## DOSSIER de CANDIDATURE Section Sportive Scolaire BASKET BALL COLLEGE et LYCEE CAMILLE VERNET Année Scolaire 2021-2022

**Vous devez transmettre ce dossier (voie postale ou courriel)  
au secrétariat de la cité scolaire au plus tard le vendredi 9 avril 2021 à 17h**

### Le mercredi 19 mai 2021

**Sélection, détection**, au gymnase Camille Vernet, 160, rue Faventines, 26000 VALENCE

- 13H-15H pour les élèves entrant au lycée
- 15H30-17H30 pour les élèves entrant au collège

Les dossiers scolaires des candidats invités le mercredi 19 mai pour les tests de sélection sont étudiés préalablement par la commission d'admission présidée par le chef d'établissement. Seuls sont convoqués les élèves dont le dossier de candidature est retenue (élèves admissibles).

La commission est composée :

- Représentants du monde sportif : 1 cadre dirigeant, 1 entraîneur SSSB
- Représentants du monde scolaire (collège ou lycée) : 1 référent direction, le professeur référent SSSB, 1 autre professeur

Le sérieux manifesté, la volonté de progresser, le désir de réussir, sont les qualités principalement recherchées. La qualité des résultats et du comportement scolaire sont également des critères de sélection et sont prioritaires sur l'aspect sportif.

### Constitution du dossier :

- Certificat médical de non contre-indication au basket-ball en compétition ou une photocopie de la licence FFBB de l'année en cours.
- Fiche de renseignement scolaire et sportif (ci-jointe)
- Règlement de la Section Sportive Scolaire signé (ci-jointe)
- Photocopies des bulletins et/ou le relevé des compétences des trimestres 1 et 2.

### Contacts

**M. KOPF**, professeur EPS, responsable de la section sportive Collège, [Dorian.Kopf@ac-grenoble.fr](mailto:Dorian.Kopf@ac-grenoble.fr)

**M. CHAPOUGNOT**, professeur EPS, responsable de la section sportive Lycée, [Manuel.Chapougnot@ac-grenoble.fr](mailto:Manuel.Chapougnot@ac-grenoble.fr)

**M. BROLIRON**, coordinateur sportif du VBB et de la section sportive, [broli08@live.fr](mailto:broli08@live.fr)

**M. BONNAURE**, cadre technique fédéral au comité Drôme Ardèche de Basket, [bonnaurepierre9@gmail.com](mailto:bonnaurepierre9@gmail.com)

**DOSSIER de CANDIDATURE Section Sportive Scolaire BASKET BALL  
COLLEGE et LYCEE CAMILLE VERNET  
Année Scolaire 2021-2022**

**Pages 7 et 8 à remettre à l'établissement**

**FICHE DE RENSEIGNEMENT SCOLAIRE ET SPORTIF**

La candidature à la Section Sportive Scolaire Basket est-elle votre 1<sup>er</sup> vœu pour l'année prochaine ?      Oui      Non

**COORDONNEES DE L'ELEVE :**

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... VILLE : .....

TEL DOMICILE :      \_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_

TEL Portable Père :      \_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_      Mail : .....@.....

TEL Portable Mère :      \_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_      Mail : .....@.....

**ETABLISSEMENT FREQUENTE EN 2020-2021 :**

Classe :      CM2      6<sup>ème</sup>      5<sup>ème</sup>      4<sup>ème</sup>      3<sup>ème</sup>      2<sup>nde</sup> GT

**SCOLARITE ENVISAGEE en 2021-2022 :**

Classe :      6<sup>ème</sup>      5<sup>ème</sup>      4<sup>ème</sup>      3<sup>ème</sup>      2<sup>nde</sup> GT      1<sup>ère</sup> G

**DOMAINE SPORTIF :**

Club : ..... Niveau : .....

Sélection départementale ou régionale : .....

Entraîneur référent..... Coordonnées référent : .....

Nombre d'années de pratique : .....

Avis et signature de l'entraîneur

Avis et signature : professeur EPS de l'année 2020-2021 (hors CM2)

Avis et signature : professeur principal ou professeur des écoles CM2

Date : .....

Signature des responsables légaux

Signature de l'élève



**EXIGENCES SPORTIVES**

- ⊖ Suivi des cours d'éducation Physique et Sportive.
- Suivi des entraînements de Basket Ball, sur le temps scolaire, encadré par un éducateur sportif.
- Inscription et investissement dans l'Association Sportive (collège : 26€ / lycée : 22€) participation aux compétitions UNSS.
- Engagement physique dans toutes les séances. Avoir sa tenue de sport : short ou survêtement, maillot, basket, gourde...
- Respect des installations et du matériel lors des entraînements et des compétitions.
- Le fair-play : respecter les partenaires, les adversaires et l'arbitre.

**EXIGENCES SCOLAIRES**

- Le respect du règlement intérieur de la cité scolaire dans tous les cours (assiduité, ponctualité, comportement, travail, respect des autres).
- Un travail régulier et de qualité, afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

**Le non-respect de ces exigences entraînera une exclusion temporaire ou définitive de la Section Sportive Scolaire**

A tout moment, l'établissement, collège ou lycée, se donne le droit de sortir pour une période ou définitivement, un ou une élève de la section en cas de non-respect du règlement ci-dessus. Ce point est intégré dans le règlement intérieur de l'établissement.

Date : .....

Signature des responsables légaux

Signature de l'élève